



# RID/ADR 2009

## DIRECTIVE 1999/36/CE

### (Introduction dans le RID/ADR)



# RID/ADR 2009

**Présentation de l'ACI**

**Les organismes de contrôles**

**Les procédures d'évaluations**

**La documentation**



# Présentation de l'ACI

## Organisme Notifié N°1673

pour la DESPT / TPED

pour les citernes depuis 2004



# Présentation de l'ACI

## Représentant du HSB IQ

Organisme Notifié N°0878

pour la DESPT / TPED

pour les réceptifs depuis 2005



# Présentation de l'ACI

## Représentant de l'APRAGAZ

Organisme Notifié N°0029

pour la DESP / PED

depuis cette année



# Présentation de l'ACI

## Représentation nationale Internationale

France, Espagne, Angleterre

Belgique et Allemagne



# Présentation de l'ACI

## Activité 2008

- + 2000 Contrôles de citernes
- + 10000 Contrôles de récipients
- + 10 Evaluations de conformité de type



# Organismes de contrôles

## Directive 1999/36/CE

- Organismes Notifiés (Annexe I et II)
- Organismes Agréés (Annexe I et III)



# Organismes de contrôles

## RID/ADR 2009 - 1.8.6

Organismes privés accrédités ISO 17020

- Notifiés - Organismes de type A
- Agréés – Organismes de type B



# Organismes de contrôles

## 6.2.2.9 et 6.2.3.6 - Récipients

- Evaluations de conformité (Type A)
- Contrôles périodiques (Type A et B)



# Organismes de contrôles

## 6.8.4 - Citernes

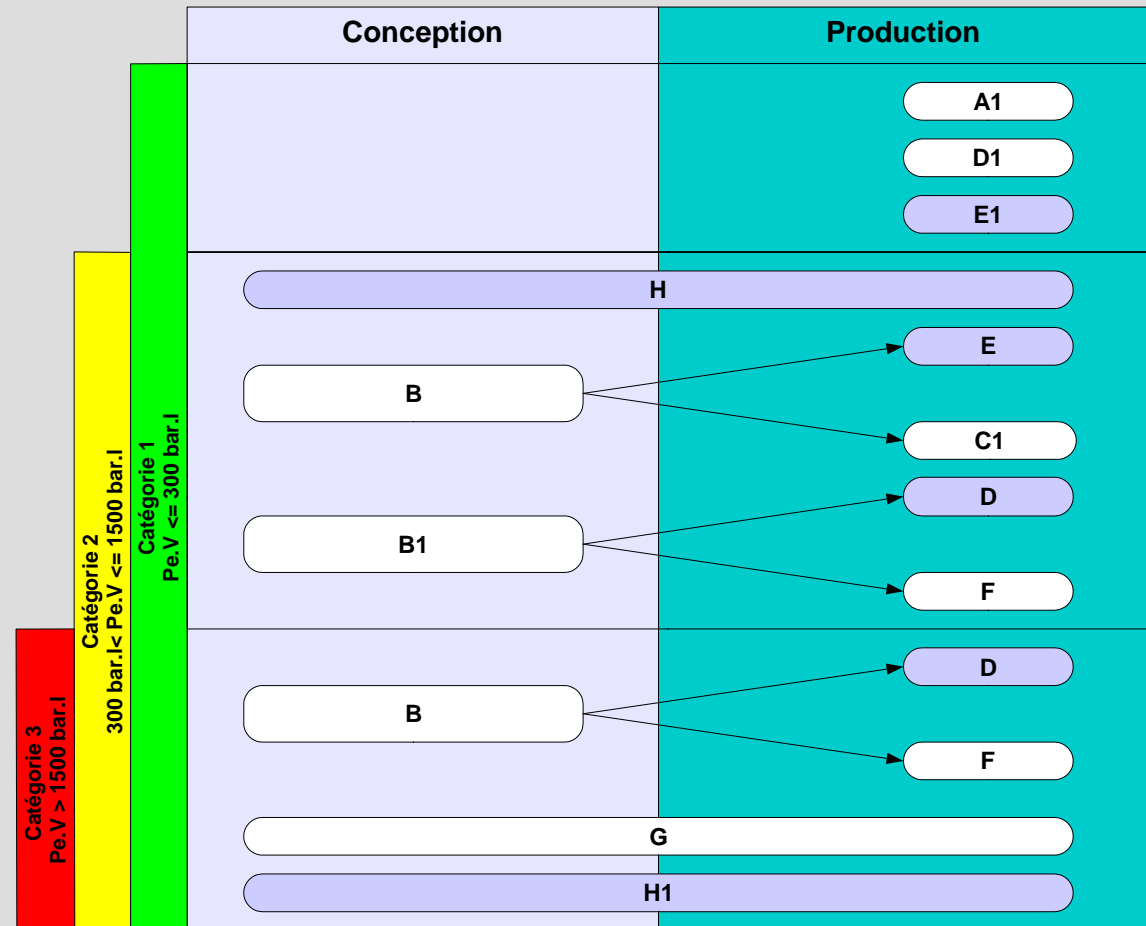
- TA4 - Evaluations de conformité (Type A)
- TT9 - Contrôles périodiques (Type A)



# Procédures d'évaluations

## DIRECTIVE 1999/36/CE

- 13 Modules d'évaluations
- 3 Catégories de risque
- 12 combinaisons possibles (neuf)
- 2 combinaisons possibles (périodique)





# Procédures d'évaluations

## RID/ADR 2009 – 1.8.7

- 5 procédures
- 1 catégorie de risque
- 4 combinaisons pour les récipients
- 1 combinaison pour les citernes



# Procédures d'évaluations

**Evaluation de conformité =**

Agrément de type (\*) +  
Surveillance de la fabrication +  
Contrôles et épreuves initiaux

(\*) certificat d'agrément délivré par l'autorité compétente ou son représentant.

Association des Contrôleurs Indépendants, 22 Rue de l'est, 92100 Boulogne Billancourt,  
tel : 01 30 57 44 44, fax : 08 26 07 78 98, email : [alain.leclerc@aci-fr.org](mailto:alain.leclerc@aci-fr.org)



# Procédures d'évaluations

**Que deviennent :**

Les modules d'évaluation de la conception ?

Les modules d'assurance qualité ?



# Procédures d'évaluations

## Les modules d'évaluation de la conception

Disparaissent au profit  
de normes rendues obligatoires



# Procédures d'évaluations

## Les modules d'assurance de la qualité

conservés au travers de l'introduction du  
service interne de contrôle (IS)



# Procédures d'évaluations

## 6.2.2.9 et 6.2.3.6 - Récipients

Procédure	Organisme compétent
Agrément de type 1.8.7.2	Xa
Surveillance de la fabrication 1.8.7.3	Xa ou IS
Contrôles et épreuves initiaux 1.8.7.4	Xa ou IS
Contrôle périodique 1.8.7.5	Xa ou Xb ou IS

Xa : Autorité, son représentant, ou un organisme de type A

Xb : Autorité, son représentant, ou un organisme de type B

IS : Service de contrôle interne sous contrôle d'un Xa



# Procédures d'évaluations

## 6.8.4 - Citerne

- TA4 : Les procédures d'évaluation de la conformité visées au 1.8.7 doivent être appliquées par Xa
- TT9 : Pour les contrôles et épreuves (y compris la supervision de la fabrication), les procédures visées au 1.8.7 doivent être appliquées par Xa



# Documentation

## 1.8.7.7 - Documents

- Une liste de document par procédure
- Tous les documents prévus par les normes de construction pour les récipients doivent être remis à l'exploitant
- Tous les documents prévus pour chaque procédure doivent être remis à l'exploitant pour constituer le dossier citerne.



# FIN

Présentation Réalisée par

# **A**ssociation des **C**ontrôleurs **I**ndépendants

## **Alain Leclerc**

**Port : +33 (0)6 75 84 92 49**